

Procédure d'inscription au LOF au titre de la descendance :

Votre chiot est issu de parents de mêmes races et inscrits au LOF, il a un Certificat de Naissance (à condition que l'éleveur est déclaré la naissance) que le vendeur vous remet. Lorsqu'il aura l'âge requis (en général 12 mois), il pourra passer l'examen de confirmation. S'il est confirmé, vous recevrez alors chez vous le Pedigree définitif.

La confirmation :

Elle est organisée lors de manifestations canines faites par la Société Centrale Canine. Le chien est présenté devant un juge de la race qui vérifie sa conformité au standard de sa race ainsi qu'éventuellement d'autres critères (exempt de dysplasie par exemple).

***les chiens non inscrits au LOF ne peuvent pas effectuer de confirmation et donc pas de concours. Néanmoins vous avez tous les renseignements du chien et de son élevage sur son carnet de santé et sur sa carte d'identification.**

***un chiot ne peut être LOF si un seul des parents est inscrit. Exemple : un chiot né d'une mère LOF et d'un père non LOF (examen de confirmation échoué) ne peut être LOF.**

Renseigniez-vous auprès de nos conseillers



Zoo passion

Aimer les animaux... simplement